

Chapitre Ier : Conditions de création des oeuvres.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	12/07/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	MCKK0600228D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006090129

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Sont considérées comme contribuant au développement de la création cinématographique et audiovisuelle française et européenne ainsi qu'à sa diversité les oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles qui [...] Les oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles doivent être réalisées principalement avec le concours d'auteurs, d'artistes-interprètes et de personnels en charge de la réalisation et de la production [...]

[...] de l'oeuvre cinématographique ou audiovisuelle, les moyens de son financement et faisant apparaître précisément les dépenses éligibles qui ont été engagées en France ; 2° La liste nominative des personnels [...] effectivement employés ; 3° La copie de la déclaration prévue à l'article L. 320 du code du travail et la copie du document en accusant réception par l'organisme destinataire, concernant chacun des personnels [...]

[...] des pièces justificatives suivantes : 1° Un devis détaillant les dépenses de production et individualisant les dépenses en France ; 2° Un plan de financement provisoire ; 3° La liste nominative des personnels [...]

RÉFÉRENCE

DECRET MCCK0600228D du 12 juillet 2014, « Chapitre Ier : Conditions de création des oeuvres. ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006090129>
(consulté le 31 août 2026).